



Distance minimum construction

Par **thomas64**, le **10/03/2014** à **22:10**

Bonjour,
Un promoteur va construire une résidence sur le terrain jouxtant mon habitation.
Or, il est prévu de construire un local à poubelle dans l'alignement de ma maison et attenante à cette dernière, ma porte d'entrée se situant ainsi à 1,5m de la porte de ce local. Y-a-t-il une distance minimum à respecter? Quels sont mes recours sachant que le permis de construire a été affiché publiquement il y a plus de 2 mois?
Merci.

Par **moisse**, le **11/03/2014** à **08:58**

Bonjour,
Vous avez construit en limite de propriété, et votre voisin en fait autant.
Vous avez épuisé votre droit à recours éventuel en laissant passer les 2 mois.
En tout état de cause le recours doit être motivé, ce qui ne semble pas être le cas, la construction en limite de propriété ayant par définition la conséquence de vous rapprocher des constructions voisines.